

Le déploiement de l'application

Après une phase d'expérimentation de plus de deux ans, l'application *Base élèves Premier degré* est en cours de généralisation.

Chaque utilisateur est obligatoirement formé avant de démarrer l'utilisation du logiciel.

Il est accompagné par des personnels de l'éducation nationale placés sous l'autorité de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Chaque service académique définit son plan de formation, de déploiement et d'assistance aux utilisateurs.

Les relations avec les mairies

L'inspection académique propose aux mairies intéressées :

- soit d'utiliser directement et gratuitement l'application *Base élèves* (dans ce cas, la mairie n'accède qu'aux seules données la concernant, au titre de sa compétence légale),
- soit d'échanger des données avec leur propre logiciel d'inscription scolaire.

Chaque mairie a le choix d'accepter cette offre de coopération.

Le partage de données évite des saisies multiples et des transmissions d'informations par courrier ; il fiabilise les informations et facilite le dialogue sur les effectifs pour préparer la rentrée scolaire.

Premier degré

Inscription de Vincent DELACROIX

Scolarité d'inscription	École(s)
Année scolaire: 2006-2007 Niveau: Cours préparatoire Cofin: Cycle 2	EN maternelle publique JEAN HOLLER EN maternelle publique GÉRIS VEAH EN maternelle publique JULES PERRY

Informations personnelles	Informations supplémentaires
Gardiennage maternel: Non Gardiennage soir: Non Bourses scolaires: Non Restauration scolaire: Oui Transport scolaire: Non	Date d'effet d'inscription: 04/09/2006 Mise en liste d'attente: Non Demande de dérogation: Non

Certificat d'inscription

Certificat d'inscription - Format PDF

Valider

thématique

Système d'information

titre du document

Base élèves Premier degré

éditeur

Direction générale de l'enseignement scolaire

accès internet

www.eduscol.education.fr

date de parution

Janvier 2008

conception/réalisation

Délégation à la communication

photographie

MEN/Caroline Lucas

impression

MEN - 30 000 exemplaires



Base élèves

Premier degré

Pour en savoir plus...

Contactez votre rectorat, l'inspection académique de votre département ou l'inspecteur chargé de votre circonscription

Un logiciel de l'Éducation nationale pour la gestion des élèves de la maternelle au CM2.

Écoles

Élèves

Gestion courante



ministère
éducation
nationale



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

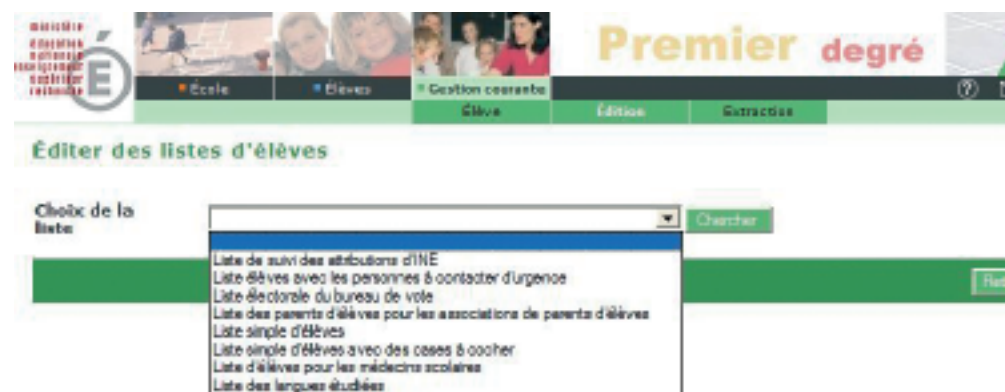


Les utilisateurs du logiciel Base élèves Premier degré

- les directeurs d'école
- les inspecteurs de circonscription du premier degré
- les inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'éducation nationale
- les mairies qui le souhaitent (une partie des données peuvent être partagées avec les mairies)

Les fonctions du logiciel Base élèves Premier degré

une aide à la gestion des élèves : inscrire les élèves ; admettre les élèves, répartir les élèves dans les classes et les groupes ; radier les élèves quittant l'école ; assurer la gestion courante du directeur d'école (fiche individuelle de renseignements, certificat de scolarité, certificat de radiation, listes d'élèves)



un suivi du parcours et de la scolarité des élèves : attribution de l'identifiant national de l'élève (numéro interne à l'éducation nationale) ; suivi des changements d'école ; suivi des élèves « hors école » (instruits dans la famille, inscrits au CNED...) ; liaison avec le collège (dossier d'entrée en sixième)



un traitement automatisé et fiable des statistiques utiles au pilotage : suivi des effectifs d'élèves et constat de rentrée ; prévision des effectifs pour l'année scolaire suivante.



Un projet qui s'inscrit dans le cadre du développement de l'administration électronique et dans la continuité de la gestion de la gestion du registre des élèves inscrits.

Architecture technique et droits d'accès

Le logiciel a été réalisé sous technologie Internet. Il est accessible par liaison internet sécurisée (le haut débit est recommandé).

Les accès aux données sont répartis selon les compétences de chaque utilisateur :

- un directeur d'école : les données de son école ;
- une mairie : des données administratives relatives aux élèves fréquentant les écoles de la commune ;
- un inspecteur de circonscription du premier degré : les données des écoles de sa circonscription ;
- une inspection académique : les données de son département.

Les services des rectorats et de l'administration centrale n'ont pas accès à l'application ; ils reçoivent des données anonymes et consolidées en termes statistiques.

Les bases de données sont découpées par académie : *Base élèves Premier degré* (BE1d) est le nom de l'application, mais ce n'est pas un fichier centralisé unique ; il y a 30 bases de données, une par académie.

La sécurité informatique

Le dispositif de sécurité est conforme aux normes et aux standards des systèmes d'information sous technologie internet des administrations publiques.

Chaque utilisateur reçoit un identifiant et un mot de passe, qu'il doit changer immédiatement et ne pas communiquer à des personnes non habilitées.

En 2008, un dispositif d'authentification forte assurant un niveau de sécurité très élevé, sera mis en place.

La déclaration à la CNIL

Base élèves Premier degré a été déclarée à la CNIL par le ministère de l'éducation nationale dès le démarrage de l'expérimentation en décembre 2004.

Conformément à la loi de 1978 Informatique et libertés, tout parent d'élève peut demander communication du dossier complet le concernant. Chaque directeur d'école peut ainsi éditer l'ensemble des données relatives à chaque élève et les remettre aux parents concernés, qui peuvent lui faire savoir les éventuelles rectifications à effectuer.

La déclaration faite à la CNIL mentionne que *Base élèves Premier degré* ne peut être interconnectée avec tout autre fichier d'administration publique ayant une finalité différente.

Historique du projet

2002 : décision du ministère de l'éducation nationale de réaliser un système d'information de l'enseignement scolaire du premier degré, sur le modèle de celui déjà existant pour le second degré.

2003 : élaboration du cahier des charges (expression des besoins fonctionnels)

2004 : réalisation du logiciel *Base élèves Premier degré*

Décembre 2004 : démarrage de l'expérimentation dans 100 écoles de cinq départements (Essonne, Gironde, Loir-et-Cher, Orne, Puy-de-Dôme)

2005 et 2006 : amélioration du logiciel et extension progressive de l'expérimentation dans l'ensemble des académies

2007 et 2008 : généralisation
30 000 directeurs d'école utilisateurs au 1er novembre 2007